

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je tiendrai cette question comme un préavis à moins que l'honorable député veuille l'inscrire au *Feuilleton*.

**M. Nugent:** J'aimerais obtenir le renseignement aussitôt que possible.

(Texte)

### L'AGRICULTURE

ON DEMANDE QUAND LA NOUVELLE POLITIQUE LAITIÈRE SERA ANNONCÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture?

Étant donné que nous serons bientôt à la mi-mars, l'honorable ministre peut-il nous indiquer vers quelle date il annoncera sa nouvelle politique laitière, que les producteurs de lait attendent avec impatience?

(Traduction)

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** Avant le 1<sup>er</sup> avril.

(Texte)

**M. Vincent:** Monsieur l'Orateur, est-ce que je pourrais demander au ministre de l'Agriculture...

(Traduction)

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'ordre du jour.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je vois que le ministre des Mines et des Relevés techniques...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'appel de l'ordre du jour est déjà commencé et la coutume veut qu'on y donne suite. Ces questions peuvent sûrement attendre jusqu'à 11 heures demain.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je voulais simplement dire que le ministre des Mines et des Relevés techniques est rétabli et de retour parmi nous et qu'il pourrait peut-être répondre à ma question.

### LES PENSIONS

#### ÉTABLISSEMENT D'UN RÉGIME À PARTICIPATION

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Lamoureux, reprend l'étude, interrompue le mercredi 10 mars, du bill n° C-136 présenté par l'honorable M<sup>110</sup> LaMarsh, [M. Nugent.]

en vue d'instituer un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard.

**M. le président:** A l'ordre! Le comité examinera maintenant les articles 69, 71, 78, 79, 91 et 110. Quand le comité a levé la séance, hier, nous en étions à l'article 69.

Sur l'article 69—*Définition: gains mensuels exempts.*

**M. Willoughby:** Monsieur le président, j'aimerais traiter de cet article dans un esprit de collaboration, que partagent, je l'espère, les ministres intéressés au présent bill qui m'écouteront. A mon avis, le bill revêt une importance si considérable pour tout habitant de notre pays que ce n'est que par la collaboration à l'égard de certains de ces articles qui, me semble-t-il, devraient être améliorés, que nous pouvons espérer produire un bill de pensions qui pourra être suffisamment acceptable pour les Canadiens.

Cette disposition-ci, il va sans dire, est exprimée dans un langage technique qu'il est difficile aux profanes de comprendre. Cependant, on m'a laissé entendre, et j'en trouve la confirmation dans le Livre blanc, que l'article signifie simplement que toute personne âgée de 65 à 70 ans...

**M. le président suppléant:** A l'ordre! Je m'excuse d'interrompre l'honorable représentant. Il y a un peu trop de bruit dans la Chambre et il est difficile d'entendre l'honorable député qui commente présentement l'article 69. On pourrait peut-être accorder à l'honorable député la courtoisie dont on fait montre habituellement.

**M. Willoughby:** Merci, monsieur le président. Il ne m'est jamais facile de parler et, assurément, la chose m'est plus difficile lorsqu'il y a du bruit. Je veux faire ressortir que si on exprime cet article dans le langage courant, il signifie simplement que si une personne atteint l'âge de 65 et continue à toucher un revenu de plus de \$900 par année, peu importe le temps pendant lequel elle a cotisé au régime de pensions, que ce soit pendant 47 ans ou moins, que si elle touche de \$900 à \$1,500, environ 50 p. 100 de ses gains se trouvent déduits de sa pension, et que si elle gagne plus de \$1,500, elle perd entièrement sa pension. La question est très grave en soi, mais il y a d'autres conséquences graves, outre les répercussions financières, et je crois que nous devrions apporter à cet article une grande attention.

Je suis d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre, qui disait, le 25 février, que